

Le commissaire général, directeur central du commissariat de l'armée de terre,
Albert BONNENFANT

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

ARRÊTÉ N° 273 portant dissolution du foyer du 13^e régiment du génie du Valdahon (Doubs).

Du 02 mai 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 9 2 1 A

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLUTION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 11.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981⁽⁵⁾, modifié, portant organisation et fonctionnement des cercles et foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991⁽⁶⁾, modifié, fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20 octobre 2000⁽⁷⁾, modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

ARRÊTÉ :

Art. 1. Le foyer du 13^e régiment du génie du Valdahon (Doubs) est dissous à compter du 30 avril 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mixte du 13^e régiment du génie du Valdahon.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est, des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général, directeur central du commissariat de l'armée de terre,

Albert BONNENFANT

(5) BOC, p. 3902 - BOEM 135 et 707.

(6) BOC, p. 2549 - BOEM 510.

(7) BOC 2001, p. 277 - BOEM 707.